



# Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

## AVIS PUBLIC DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

**AVIS PUBLIC** est donné que le comité de démolition de Sainte-Victoire-de-Sorel étudiera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 1<sup>er</sup> octobre 2024 à compter de 18 heures à la salle du Conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel, située au 510 rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, la demande d'autorisation de démolition relative à l'immeuble suivant :

**Immeuble situé au 261 montée Sainte-Victoire (lot 4 130 391 du Cadastre du Québec).**

Prenez avis que Toute personne qui veut s'opposer à la démolition de cet immeuble doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à Monsieur Reynald Castonguay, directeur général par intérim et greffier trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel ([dg@saintevictoiredesorel.qc.ca](mailto:dg@saintevictoiredesorel.qc.ca), 498 rang Sud, Sainte-Victoire-de-Sorel, Québec, J0G 1T0).

Le présent avis est donné conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 18 septembre 2024.

Xavier Rajotte  
Inspecteur en bâtiments  
Secrétaire du comité de démolition